



Comment faire pour divorcer d'office

Par **maryenzo_old**, le **29/11/2007** à **15:08**

Bonjour

Voilà, je suis séparée depuis 3 ans, et l'ordonnance de non conciliation aura trois ans en janvier.

Cependant je ne suis toujours pas divorcée, car mon mari n'a jamais voulu payer d'avocat. J'aimerais savoir si je peux engager une procédure de divorcer d'office et comment dois je faire pour que cela me coûte le moins possible.

A qui dois écrire?

Sachant qu'il est d'accord pour divorcer depuis le début, il n'a juste jamais voulu prendre d'avocat.

Merci d'avance

mary